Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260921-2026_09_21_D73-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 73

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026 Convocation affichée le : 15 septembre 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, M. CAENES-BARDON, M. QUERE.

Absents excusés : A. LAMANDA, B. BARBIER, D. MORVAN et E. DE OLIVEIRA-ORIOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 15

Procurations : A. LAMANDA (procuration à J.L. LANDREIN), B. BARBIER (procuration à D. SALAUN), D. MORVAN (procuration à V. CARO-CHERRE) et E. DE OLIVEIRA-ORIOL (procuration à G. BERNARD).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Vente de délaissé communal
A M. Tony Nguyen « Kerhoaden » à Plonévez-du-Faou.

Mme le Maire expose à l'assemblée :

- M. Tony NGUYEN à Plonévez-du-Faou a saisi la commune et a fait une demande de cession d'un délaissé communal (domaine public de la Commune), aux abords de leur propriété à « Kerhoaden » - 29530 PLONEVEZ DU FAOU.
- Le cabinet Le Bihan et associés, Géomètres - Expert à Quimper, nous a fait parvenir un document d'arpentage.
- Ce document d'arpentage fait apparaître la surface à céder :
  - ✓ Parcelle WE n° 155 de 207 m2.
- Cette transaction est proposée au prix de **3 € le m2.**

Le Conseil Municipal après cet exposé, et avoir délibéré à l'unanimité :

- Considérant que ce délaissé est enclavé dans la propriété de M. Tony NGUYEN, et ne servira pas de passage à une autre propriété,
- Décide de vendre à M. Tony NGUYEN la parcelle d'une surface de **207 m2** au prix de **3 € / m2** soit **621 €.**
- Autorise Mme le Maire à signer l'acte officiel qui sera confié à l'Etude Maître Plusquellec, à CHATEAUNEUF DU FAOU, dont les frais, ainsi que ceux du cabinet Le Bihan et associés, Géomètres - Expert à Quimper, seront à la charge de M. Tony NGUYEN.
- La recette de cette vente sera inscrite à l'article 775 du Budget communal 2025.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.